

Choisir son type de « Tiers »

Fiche tutoriel 2



Lors de votre inscription sur EURO-PAC (cf Fiche tutoriel 1 pour être guidé pas-à-pas), vous devez choisir votre type de fiche Tiers ici.

Vous avez le choix entre 4 catégories :

- Association
- Collectivité et organisme public
- Exploitant agricole individuel / Particulier / Entreprise Individuelle
- Société et organisme privé



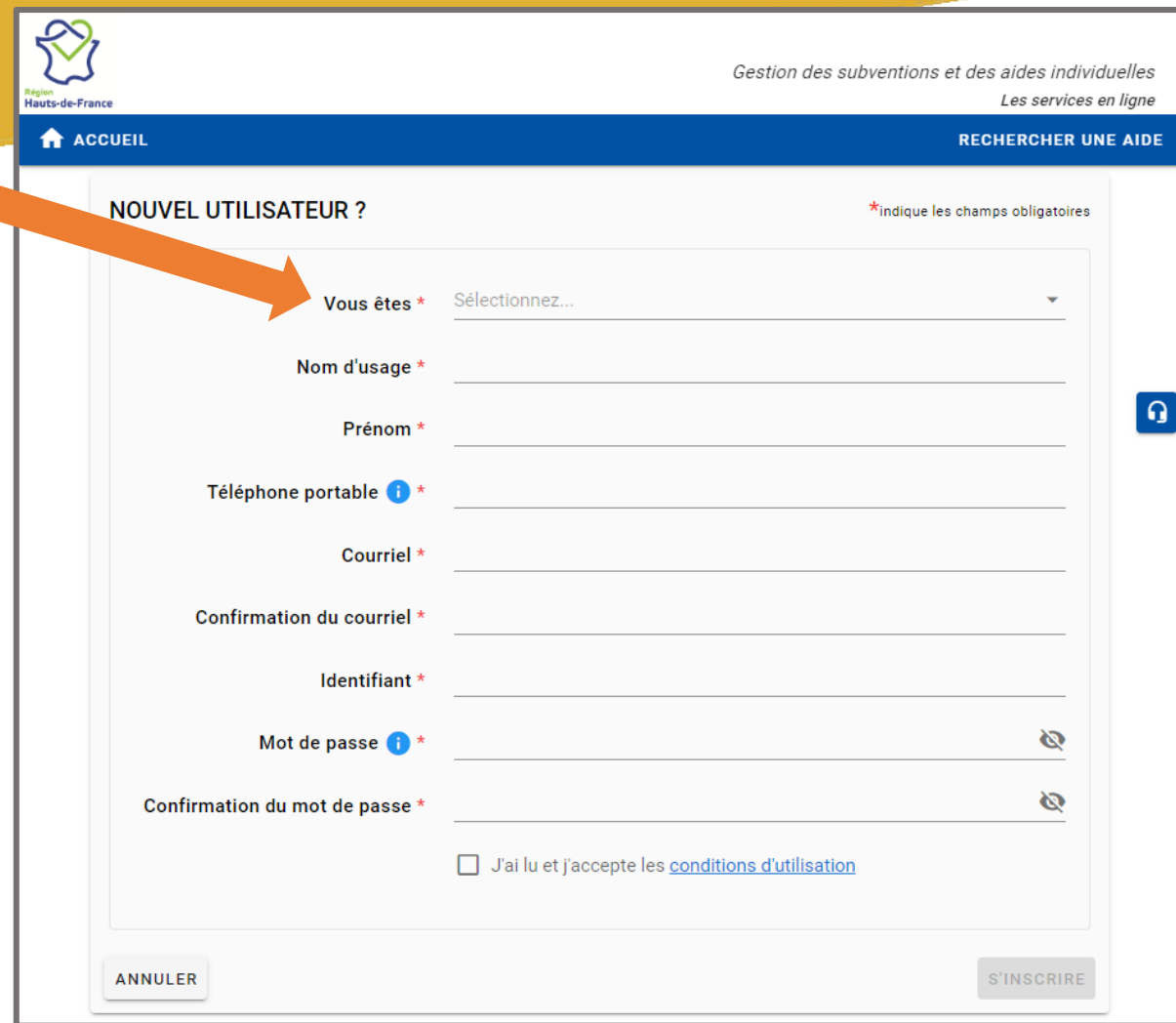
Ce choix permet d'adapter les pièces obligatoires qui seront à fournir. Votre statut sera affiné par la suite.

Quelques cas particuliers :

ASA, chambre consulaire -> choisir « Collectivité et organisme public »

CUMA, GAEC, coopérative, groupement forestier -> choisir « Société et organisme privé »

Indivision -> choisir « Exploitant agricole individuel / Particulier / Entreprise Individuelle »



Region Hauts-de-France

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE

NOUVEL UTILISATEUR ? *indique les champs obligatoires

Vous êtes * Sélectionnez...

Nom d'usage *

Prénom *

Téléphone portable ⓘ *

Courriel *

Confirmation du courriel *

Identifiant *

Mot de passe ⓘ *

Confirmation du mot de passe *

J'ai lu et j'accepte les [conditions d'utilisation](#)

ANNULER S'INSCRIRE